

221C2677
FR0010609263-FS0810

12 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAUNA KEA TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 octobre 2021, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 7 octobre 2021, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES et détenir, indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International qu'elle contrôle, 636 311 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 1,44% du capital et 1,39% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de la société qu'il contrôle, 597 844 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

¹ Sur la base d'un capital composé de 44 299 635 actions représentant 45 707 938 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.